

Économie

Dans la tempête, le gouvernement entérine la réforme de l'assurance-chômage

Avec un peu de retard, le gouvernement va adopter le texte. La plupart des mesures n'entreront toutefois en vigueur que le 1er décembre, sauf si la nouvelle majorité décide de s'y opposer.

Engrand, Thomas

Comme l'avait assuré Gabriel Attal lors des premiers jours de la campagne des législatives, le décret portant sur la réforme de l'assurance-chômage va bien être adopté en ce début de mois de juillet. Certes, le gouvernement n'est pas parvenu à tenir le délai annoncé - à savoir une publication avant le 30 juin minuit, date à laquelle les règles en vigueur jusque-là cessaient de s'appliquer. Il aura quelques heures, voire quelques jours, de retard. Mais ce léger décalage dans le temps, bien qu'inédit, devrait être sans conséquence pour les demandeurs d'emploi. Ces derniers devraient bien toucher leurs indemnités en temps et en heure.

Cette réforme de l'assurance-chômage contient plusieurs tours de vis voulus par le chef de l'État et son gouvernement : le durcissement des conditions à remplir pour pouvoir percevoir une allocation et la réduction de 18 à 15 mois de la durée maximale de couverture. Le décret va également plus loin dans la « contracyclicité » en instaurant un nouveau seuil à 6,5 % de chômage, en deçà duquel les droits seront réduits davantage. Enfin, les salariés seniors sont également ciblés, avec une diminution de la durée d'indemnisation de 27 à 22,5 mois au-delà de 57 ans.

Toutefois, aucun demandeur d'emploi ne verra ses paramètres bouger dans l'immédiat. L'entrée en vigueur n'aura lieu qu'au 1er décembre. Ce décalage de cinq mois doit permettre d'attendre le retour d'une conjoncture économique plus favorable, à même de créer de nouveaux emplois. Actuellement, la croissance atone et les incertitudes des chefs d'entreprise - encore renforcées par les aléas politiques - n'offrent pas suffisamment d'opportunités pour absorber les chômeurs.

Encore faut-il que le décret n'ait pas été modifié, voire supprimé d'ici là. En effet, le Rassemblement national (RN), comme le Nouveau Front populaire ont promis de revenir dessus s'ils avaient la majorité à l'Assemblée. Même le président de la République a semblé hésité sur la suite à donner à cette réforme, dont il est pourtant à l'origine. *« Si certains veulent l'améliorer, la changer (...) Je ne peux pas vous dire que je crois à la coconstruction et vous dire que c'est intangible »*, a-t-il évoqué sans plus de détails. Emmanuel Macron pourrait mettre ce texte dans la balance pour tenter de former une coalition avec la gauche modérée au lendemain du deuxième tour. Une configuration que de nombreux ténors du bloc central appellent de leurs vœux. *« Notre objectif est de construire une nouvelle majorité parlementaire qui irait de la droite conservatrice jusqu'à la gauche sociale-démocrate »*, a estimé Édouard Philippe.

Ce tour de vis est pourtant jugé nécessaire par l'exécutif pour continuer à avancer vers le plein-emploi. Il doit en particulier permettre de s'attaquer à ceux, particuliers comme entreprises, qui ont recours de façon excessive aux contrats courts. Le but affiché : éviter les

allers-retours entre périodes travaillées et indemnisées. Un cycle coûteux pour les finances de l'Unedic et qui maintient de nombreux Français dans des fourchettes de revenus faibles.

Pour ce faire, la réforme élaborée par Gabriel Attal prévoit un durcissement des conditions d'accès. Si elle n'est pas modifiée d'ici là, les demandeurs d'emploi voulant être indemnisés devront justifier huit mois de travail au cours des vingt derniers mois, à partir du 1er décembre, contre seulement six mois au cours des deux dernières années actuellement. *«La réforme va dans le bon sens»*, estime Antoine Foucher, ancien directeur de cabinet de la ministre du Travail Muriel Pénicaud, aujourd'hui président de Quintet. *«En France, le chômage reste élevé et il y a des emplois non pourvus. Donc nous avons clairement un sujet d'offre et de demande de travail»*, ajoute-t-il.

Ce n'est pas la première fois qu'Emmanuel Macron s'attaque à ce phénomène. En 2021, le système de calcul de l'allocation avait ainsi été revu en ce sens. *«Ce changement a permis de presque totalement supprimer les situations où il était plus avantageux financièrement d'être au chômage qu'au travail»*, souligne Antoine Foucher. Trois ans après, ces restrictions ont, selon lui, fait leurs preuves : *«La récurrence et le nombre d'inscrits à France Travail en catégorie B(ceux qui travaillent moins de 78 heures par mois, NDLR) ont diminué»*.

Soucieux de présenter une réforme équilibrée, Gabriel Attal a également tenu à ce que les entreprises soient mises à contribution dans la lutte contre le recours excessif aux contrats courts. Cet effort va passer par une extension du « bonus-malus » aujourd'hui expérimenté dans quelques secteurs uniquement. Concrètement, il consiste à augmenter légèrement la fiscalité des employeurs les plus consommateurs de contrats courts et à diminuer celle des plus vertueux. *«Il y a une logique. Le durcissement ne peut pas être payé uniquement par les chômeurs»*, estime Mathieu Plane, directeur adjoint du département analyse et prévision de l'OFCE. Toutefois, l'effort demandé aux employeurs est jugé *«insuffisant»* par l'économiste. *«On avait une fenêtre d'opportunité pour généraliser le bonus-malus, qui a prouvé ses effets»*, regrette également Marc Ferracci, ex-député Renaissance. Le patronat ne partage pas cet avis. Le président du Medef, Patrick Martin, s'est souvent dit *«fermement opposé à une généralisation ou même à une simple extension du bonus-malus»*, dont *«l'efficacité n'est pas établie»*.

Reste à savoir l'impact réel de cette nouvelle réforme sur l'emploi. Gabriel Attal assure que celle-ci va entraîner la création de 90 000 postes. Sans détailler la façon dont le gouvernement arrive à ce chiffre. De quoi laisser de nombreux experts dubitatifs. Et quand bien même les pronostics de la majorité se réaliseraient, cela pourrait ne pas être suffisant pour atteindre le plein-emploi. *«90000 postes, cela représente un recul de 0,3 point du taux de chômage. Or l'objectif est une baisse de 3points»*, conclut Mathieu Plane. T.E.